

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- Équipez vos portes d'un système de fermeture fiable, anti-intrusion.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteurs de présence, système d'alarme).
- Demandez conseil à un professionnel.

Faites installer une serrure anti-effraction certifiée par le Centre national de prévention et de protection, la norme A2P (Assurance prévention protection) garantit la résistance des matériels auxquels elle est accordée.

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (parfois la police municipale). Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.

- Renseignements et formulaires auprès de la gendarmerie ou de la police ou sur Internet: www.interieur.gouv.fr



SOYEZ VIGILANT

- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, baies, portails...).
- Ne laissez pas entrer d'inconnu dans votre domicile, même s'il s'agit d'une femme ou d'un enfant.

LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES

AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- En quittant votre véhicule, vérifiez que les portières sont bien fermées et verrouillées.
- Ne laissez aucun objet apparent (argent, sac, portefeuille, vêtements, multimédia...).
- Ne laissez jamais votre moteur allumé en votre absence.
- Retirez systématiquement les clés du contact.
- Ne laissez pas les vitres ouvertes.
- Évitez le stationnement dans les lieux isolés.
- Ne diffusez pas d'annonces sur les sites de vente en ligne en précisant votre adresse ou en publiant une photographie représentant la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

[LE HOME-JACKING c'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clés de ce dernier dans une habitation, en commentant ou non une effraction et le plus souvent durant le sommeil des victimes].

Les conseils

- Si vous avez un garage, stationnez votre véhicule à l'intérieur.
- Fermez et verrouillez les portes de garage et le portail de votre propriété.
- Ne laissez pas les clés de contact, ni les télécommandes d'ouverture dans le véhicule.
- Verrouillez votre voiture, même chez vous.
- Ne déposez pas les clés des véhicules et de votre habitation, vos sacs à main, à la vue, près des portes d'entrée de la maison et du garage.
- Ne diffusez pas sur les sites de vente en ligne votre adresse.



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook : www.facebook.com/interieur
Twitter : [interieur75](https://twitter.com/interieur75)



Vous avez été victime d'un cambriolage ? Que faire ?



- ▶ Signalez les faits en composant le 17 (24h/24 - 7j/7).
- ▶ Ne touchez à rien, afin de faciliter la conservation des traces et indices.
- ▶ Dressez la liste de ce qui vous a été volé en joignant des photos des biens dérobés.
- ▶ Déposez plainte à votre commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile.
- ▶ Faites opposition en composant le n° suivant :
Chèque volé..... 08.92.68.32.08
Carte bancaire volée..... 08.92.70.57.05
- ▶ Remplacez rapidement vos verrous, serrures et codes d'accès en cas de dégradations ou vol de vos clés.
- ▶ Relevez les n° de série de vos appareils et photographiez vos objets de valeur.
- ▶ En cas de vol à l'arrachée, à la tire ou à la roulotte de vos clés, procédez immédiatement au changement des serrures.



La prévention c'est l'affaire de tous

- ▶ Participez activement à la protection de votre voisinage : relevez le courrier débordant des boîtes aux lettres, fermez les portes et fenêtres ouvertes, interpelliez toute personne inconnue dans l'immeuble.
- ▶ Brisez l'isolement des résidents les plus vulnérables de votre quartier (personnes âgées, isolées, malades...).
- ▶ Sensibilisez votre entourage aux réflexes de sécurité et à l'intérêt d'une surveillance mutuelle en cas d'absence.
- ▶ Signalez rapidement et avec précision tout comportement suspect ou situation inhabituelle (faits, localisation, nombre et signalement d'individus suspects...).
- ▶ N'intervenez jamais personnellement mais alertez aussitôt les forces de sécurité en composant le 17.
- ▶ Contactez le commissariat de police ou la gendarmerie de votre commune, pour obtenir des conseils sur la mise en sécurité de vos locaux.

COMPOSEZ LE :

17

24 h / 24

7 j / 7

Ne vous jetez sur le voleur public



Préfet de la Seine-Maritime

PREVENTION LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES EN SEINE-MARITIME

Pour lutter contre les cambriolages

La Police et la Gendarmerie

vous donnent quelques conseils pratiques





Vous êtes chez vous !
Méfiez-vous des vols par ruse
ou par usage de fausse qualité

De plus en plus, les escrocs abusent de la confiance des habitants. Pour éviter d'être victime de ce type d'escroquerie, **ne laissez pas entrer chez vous des inconnus :**

- ▶ Même s'il s'agit de femmes et d'enfants.
- ▶ D'une personne en uniforme (agents ERDF, policiers, gendarmes, agents du service des eaux...) ; exigez systématiquement la présentation d'une carte professionnelle.
- ▶ Ne laissez entrer qu'une seule personne à la fois.
- ▶ En cas de suspicion, appelez les forces de sécurité en composant le 17.



▶ Prévenez le **HOME-JACKING** (vol de véhicule), en ne laissant ni sacs, ni clés près de la porte d'entrée, ni papiers à bord du véhicule. Mémoisez votre n° d'immatriculation.

Vous sortez ! Soyez vigilants



▶ Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, cave, garage...) même pour une absence de courte durée.

▶ Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillasson, boîte aux lettres, pot de fleurs...).

▶ N'indiquez que votre nom, jamais le prénom ni votre état (Mme veuve...) sur la sonnette, la boîte aux lettres ou votre répondeur téléphonique.

▶ Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile.

▶ Conservez vos objets de valeurs dans un lieu sûr.

▶ Renforcez votre porte d'entrée (si possible blindée) avec une ou deux serrures supplémentaires.

▶ Installez une alarme performante, un temporisateur (lumière, musique...) qui fera croire à l'occupation du domicile.



Vous partez en vacances !
Prenez vos précautions



▶ Signalez votre départ auprès des services de police ou de gendarmerie lors de chaque période de vacances.



▶ Assurez-vous d'avoir verrouillé l'ensemble des issues de votre habitation.

▶ Ne laissez aucun outil ou échelle dans le jardin ou à proximité du logement.

▶ Ne mentionnez pas votre absence sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux.

▶ Demandez aux services de la Poste ou à un voisin de conserver votre courrier (une boîte aux lettres pleine est le signe d'une habitation inoccupée).

▶ Indiquez la durée de votre absence à vos amis et voisins. Donnez vos clés à une personne de confiance qui passera chez vous régulièrement et donnera l'impression que le logement est occupé.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :

SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

Envermeu :
02.35.85.70.17
Landivèzes :
02.35.53.80.17

www.interieur.gouv.fr



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agrégés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre **référént sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**



Opération tranquillité vacances

Vous souhaitez plus d'informations sur les opérations de tranquillité vacances, contactez votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. Vous pouvez également contacter le service de renseignements de la Gendarmerie Nationale au 02 99 99 99 99.





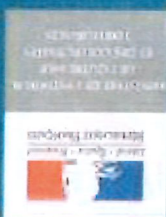
Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » sur le site www.interieur.gouv.fr

- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.
- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plom- bier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son en- treprise avant de lui ouvrir.
- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions com- merciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).
- Evitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.
- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.
- Au distributeur au- tomatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez- vous d'un gilet réfléchissant.



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.
- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître aux organismes sociaux, à votre maire, ou à votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**
- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

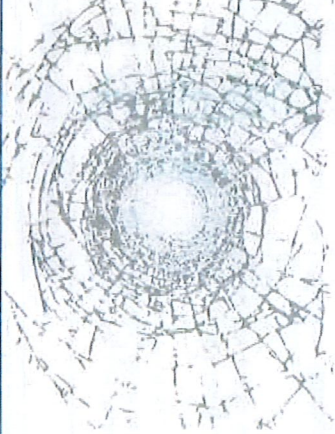
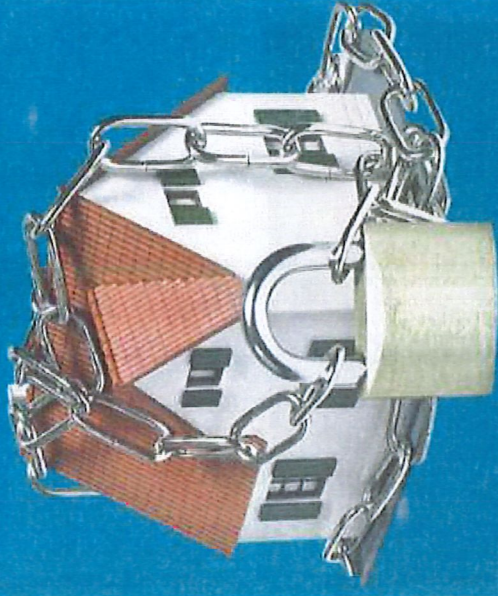
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES,
AVEZ LES BONS RÉFLEXES !



VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHEQUIER : 0 892 68 32 03

TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :

SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

LONDINIÈRES :

0235 938017

www.interieur.gouv.fr



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relayer par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations «**Tranquillité vacances**» organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

